INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE LE MARDI 18 JANVIER 2022 À 19 H 00 CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL QUI AUTORISE LES ÉLUS À Y PARTICIPER PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION, VIA VIDÉOCONFÉRENCE WEB À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS
- GUY BOIVIN, représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2022-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 18 janvier 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2021
4. RENCONTRE
   - 4.1 Rencontre avec Mme Marie-Eve Proulx, députée de Côte-du-Sud - Priorités 2022
   - 4.2 Résumé de l'Assemblée des MRC de la FQM des 1er et 2 décembre 2021
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
   - 5.1 BUDGET 2022
     - 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
     - 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2022

5.1.3 Quotes-parts 2022 - Dates des versements
5.1.4 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
5.1.5 Signataires - Comptes bancaires
5.2 Ressources humaines
5.2.1 Organigramme 2022
5.2.2 Postes à pourvoir
5.2.2.1 Agent(e) de développement sportif en santé durable
5.2.2.2 Directeur(trice) général(e) adjoint(e) - Relève
5.3 Nominations sur les comités
5.4 Travaux de destruction d'un ouvrage en cours d'eau et de réaménagement des berges à Saint-Paul-de-Montminy sur la rivière du Moulin
5.4.1 Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
5.4.2 Demande d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
5.5 Internet haute vitesse
5.6 Marketing territorial
5.6.1 Nouveau programme du MAMH pour l'immobilier
5.6.2 État de situation
5.7 Complexe culturel et sportif en santé durable
5.7.1 État de situation
5.7.2 Appel d'offres/contrat/mandat
5.8 Modification au Code d'éthique des employés
5.9 Résolution d'appui Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues – Ravitaillement hivernal
5.10 Dossier éolien – Alliance de l'Est
5.11 Mise en commun – Dossier en sécurité incendie
5.11.1 Sécurité incendie - Prévention
5.11.2 Sécurité incendie - Structure nouvelle
5.11.3 Eau potable
5.12 Mobilité internationale - Stratégie
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
6.1.1 Ville de Montmagny – Création de la zone AA-2 à l'est du camping sur un site exclus de la zone agricole
6.2 RCI sur les zones de mouvement de sol (avis de motion)
6.3 Projets régionaux
6.3.1 Versements prévus au budget 2022
6.3.2 Fête de la pêche
6.3.3 Transport collectif
6.3.4 Autres projets régionaux
6.4 Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
6.5 Déplacements actifs
6.5.1 Mandat à l'organisme Mobili-T
6.6 FRR Volet 2
6.6.1 Projet de CPE temporaire à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
6.7 Demande d'appui - Projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions
7. CORRESPONDANCE
7.1 Moisson Kamouraska
8. FINANCES
8.1 Comptes de décembre 2021
8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 31 décembre 2021
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
2022-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 24 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MME MARIE-EVE PROULX, DÉPUTÉE DE CÔTE-DU-SUD – PRIORITÉS 2022

En rencontre de travail, le conseil des maires a rencontré Mme Marie-Eve Proulx, députée de Côte-du-Sud, afin de discuter des dossiers prioritaires dans la MRC et aussi dans les municipalités locales.

4.2 RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM DES 1ER ET 2 DÉCEMBRE 2021

1. Atelier avec le Ministre Lacombe pour le dossier des garderies (3h de rencontre avec une audience de 30 personnes maximum). À cet atelier, représentantes régionales et provinciales ➔ Vision et partage d'informations.
2. Présence de plusieurs ministres : M. Jonathan Julien, Ressources naturelles, Mme Andrée Laforest, MAMH, M. Simon Jolin-Barrette, Justice, M. Jean Boulet, Travail, et M. Benoit Charrette, Environnement.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 BUDGET 2022

5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

2022-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2022 :

- salaires, DAS, REER et assurances collectives;
- frais de déplacements;
- comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaires);
- contrat de location des photocopieurs et de la timbreuse;
- dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diésel, etc.);
- dépenses d'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon, location du garage);

- programmes d'aides financières de la SHQ pour lequel la MRC est mandataire;
- dépenses pour contrat accepté suite à un appel d'offres (collecte sélective, boues de fosses septiques, etc.).

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Daniel Racine, et la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie Couillard, à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada;
- Revenu Québec;
- SSQ Assurances collectives;
- Desjardins Sécurité financière;
- Carra;
- Groupe SSQ;
- ClicSéqur.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

ADOPTÉ

5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2022

2022-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les salaires des employés non-cadres soient versés en 2022 conformément à la proposition d'échelle salariale déposée aux employés en novembre 2018, incluant les ajustements. Pour les employés ayant atteint leur maximum d'échelon (c'est-à-dire sans échelon), l'augmentation sera de 5 %.

QUE les salaires des cadres pour l'année 2022 soient ceux établis lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2022 soumises au conseil.

QUE l'IPC applicable à l'exercice 2022 pour la rémunération des élus soit de 5 %, tel que le permet le règlement en vigueur.

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTES-PARTS 2022 – DATES DES VERSEMENTS

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2022 le 24 novembre 2021;

2022-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2022 soient payables en trois versements, soit le 12 avril, le 12 juillet et le 11 octobre 2022.

ADOPTÉ

5.1.4 INTÉRÊTS SUR C/R DE LA MRC DE MONTMAGNY

2022-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 10 % pour l'année 2022.

ADOPTÉ

5.1.5 SIGNATAIRES – COMPTES BANCAIRES

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LES COMPTES BANCAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

2022-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Caisse populaire Desjardins de Montmagny soit informée que les personnes suivantes soient autorisées à être les signataires sur les comptes bancaires de la MRC de Montmagny (2 signatures sur 4) :

Mme Jocelyne Caron, préfet
Ou
M. Gilles Giroux, préfet suppléant

Et

Mme Nancy Labrecque, directrice générale
Ou
M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

ADOPTÉ

5.2 RESSOURCES HUMAINES

5.2.1 ORGANIGRAMME 2022

L'organigramme est disponible sur le site Internet de la MRC de Montmagny. Au-delà de celui-ci, 2022 annoncera le départ prochain de deux techniciens seniors en évaluation.

Également, quelques postes sont encore à combler tels : agent de développement sportif en santé durable, directeur général adjoint de relève, chargé de grands projets, etc.

Voici les trois organigrammes publiés sur le site Internet de la MRC de Montmagny et qui regroupent presque 50 employés.

https://www.montmagny.com/documents/2021/11/ORGANIGRAMME-MRC-DE-MONTMAGNY-NOVEMBRE-2021-1.pdf

https://www.montmagny.com/documents/2021/11/ORGANIGRAMME-EVALUATION-NOVEMBRE-2021.pdf

https://www.montmagny.com/documents/2021/11/ORGANIGRAMME-DEVELOPPEMENT-NOVEMBRE-2021.pdf

5.2.2 POSTES À POURVOIR

5.2.2.1 Agent(e) de développement sportif en santé durable

Nous sommes à travailler à recruter une ressource qui nous a contacté via le nouveau site www.tajobamontmagny.com.

Cette ressource est en France actuellement mais nous sommes à terminer les entrevues et tests afin de confirmer son embauche.

À SUIVRE!

5.2.2.2 Directeur(trice) général(e) adjoint(e) - Relève

Le concours se terminait le 10 janvier prochain. On a déjà reçu 12 candidatures. À SUIVRE!

5.3 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS

2022-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comités 2022 suivante soit adoptée.

COMITÉ DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Bruno Gagné
Monsieur Pierre Gariépy
Monsieur Frédéric Jean

Au besoin.

COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Pierre Gariépy
Monsieur Alain Robert

Une fois par année.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Frédéric Jean
Madame Danye Anctil
Monsieur Alain Talbot
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Alain Fortier
Monsieur Marc Laurin
Madame Nancy Labrecque, d.g., MRC
Madame Marie-France Bellavance, secrétaire, MRC

Deux à trois fois par année.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Daniel Racine, citoyen
Monsieur Frédéric Jean
Monsieur Bruno Nicole
Monsieur Mario Allaire
Monsieur Robert Beaumont

Au besoin.

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

À nommer éventuellement

Au besoin (cours d'eau inter-MRC).

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Alain Talbot
Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Richard Galibois
Monsieur Marc Laurin

Deux fois par année (schéma révisé en préparation).

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Gilles Giroux
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Frédéric Jean
Monsieur Daniel Racine
Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Marc Laurin

COMITÉ AVISEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DU PACTE RURAL FRR volet 2 (COMITÉ RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Pierre Gariépy
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Alain Robert

Trois à quatre fois par année.

COMITÉ AVISEUR DE VITALISATION FRR volet 3 (COMITÉ RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Alain Talbot
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Alain Robert
Monsieur Bruno Gagné
Monsieur Laurent Laverdière

Trois à quatre fois par année.

COMITÉ CULTUREL (COMITÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES ÉLUS)

Monsieur Richard Galibois
Monsieur Réal Fontaine
Madame Agathe Labonté
Monsieur Jocelyn Landry
Monsieur Christian Noël
Madame Catherine Plante
Monsieur Patrick Morency
Madame Jocelyne Caron
À compléter au besoin

A déterminer.

TABLE AFFAIRES

1 représentant élu

Monsieur Frédéric Jean

7 représentants « Affaires »

Monsieur Mathias Berlinger
Monsieur Michel Proulx
À déterminer
Monsieur Bryan Paris
Madame Laulie Savard
Monsieur Patrick Clavet
Monsieur Carl Mathurin

COMITÉ D'INVESTISSEMENT (CLD)

Monsieur Patrick Clavet
Monsieur Pierre Fréchette
Monsieur André Dufresne

COMITÉ TOURISME

REPRÉSENTANTS	NB	SECTEUR
Isle-aux-Grues – Produit d'appel		
Municipalité de l'Isle-aux-Grues : Mme Édith Rousseau Intervenante touristique : Mme Gina Vézina	1 1	Municipal E&O
Grosse-Île – Produit d'appel		
Parcs Canada : Mme Marie-Pier Boutin	1	E & O
Partenaires – Produit d'appel		
Croisières Lachance : M. Dominique Lachance	1	E & O
Événementiel		
Carrefour mondial de l'accordéon : Mme Kathery Couillard	1	E & O
Représentant agro-tourisme		
M. Jean-François Ritt	1	E & O
Représentants territoriaux		

Représentante Cap-Saint-Ignace : Mme Évelyne Gallet Ville de Montmagny : Mme Sylvie Boulet Représentant Berthier-sur-Mer : M. Richard Galibois	1 1 1	Municipal Municipal Municipal
Hébergement et restauration		
Hôtel l'Oiselière : M. Jean-Yves Fortin Auberge Les Maisons du Grand Héron : M. Gilles Tardif Maison Rousseau : M. Pascal Lebel Micro brasserie de la Côte-du-Sud : Sylvie Roy	1 1 1 1	E & O E & O E & O E & O
Développement économique		
Mme Isabelle Normand, SDÉ Mme Mireille Thibault CAE Montmagny-L'Islet	1	Municipal

COMITÉ FORÊT – AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Donald Gilbert

COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Claude Doyon (toujours en poste et président)
Monsieur Daniel Racine

COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS (CCRSTQ) (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Pierre Gariépy
Madame Mireille Thibault

Une ou deux fois par année.

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Frédéric Jean

COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Madame Jocelyne Caron

CONSEIL DU SAINT-LAURENT (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Richard Galibois
Substitut : Madame Catherine Plante

ZIP SUD DE L'ESTUAIRE (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY (CJE) (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Chantal Côté

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine, membre associé

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Yan Bolduc
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Marie Tanguay

Deux à trois fois par année.

TABLE RÉGIONALE PAGIEPS (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Madame Nancy Labrecque

TABLE GIRT (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine

On propose de remplacer le Comité de développement (qui était inactif) par le comité « Signature innovation en santé durable » pour 2022. L'élargissement du comité est également une option envisagée.

ADOPTÉ

5.4 TRAVAUX DE DESTRUCTION D'UN OUVRAGE EN COURS D'EAU ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY SUR LA RIVIÈRE DU MOULIN

5.4.1 RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

- CONSIDÉRANT l'implication de la MRC de Montmagny dans le dossier du projet « Réhabilitation des habitats aquatiques de la rivière du Moulin à Saint-Paul-de-Montminy - Phase2 »;

- CONSIDÉRANT la demande de soumission publique effectuée via le système électronique d'appel d'offre (SEAO);

- CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions effectuées;

- CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre public pour la destruction d'un ouvrage en cours d'eau et réaménagement des berges dans la MRC de Montmagny, soit :

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

MRC DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – 26 NOVEMBRE 2021
DESTRUCTION D'UN OUVRAGE EN COURS D'EAU ET RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES

Nom du soumissionnaire	Adresse	Prix sans taxes	Prix avec taxes
Avizo Construction	891, boul. Charest Ouest Québec (Québec) G1N 2C9	176 188,50	202 572,73
Gestion Romain Bérubé inc.	489, rue Deschênes Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0	169 927	195 373,57
MVC Océan inc.	1870, boul. Thibeau Trois-Rivières (Québec) G8T 1E7	336 280	386 637,93
Les Entreprise JR Morin inc.	230, 6e Avenue Montmagny (Québec) G5V 3Y7	165 200	189 938,70
Lafontaine	872, rue Archimède Lévis (Québec) G6V 7M5	151 667,23	174 379,40
MG&F Michel Gamache et Frères inc.	14, rue des Industries L'Islet (Québec) G0R 1X0	125 000	143 718,75
Constructions BSL inc.	315, rue de Rotterdam St-Augustin (Québec) G3A 2E5	149 275	171 628,93
Les entreprises Gilbert Cloutier	119, Boulevard Taché Ouest Montmagny (Québec) G5V 3A6	173 950	199 999,01
Martin Mercier inc.	130, Montée Rivière-du-Sud Montmagny (Québec) G5V 3R9	144 999	166 712,60

2022-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY BOIVIN
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat pour la destruction d'un ouvrage en cours d'eau et le réaménagement des berges à Saint-Paul-de-Montminy, sur la rivière du Moulin soit accordé à l'entreprise Michel Gamache et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 125 000 $ plus les taxes.

QUE les documents de soumission, l'offre de l'entreprise Michel Gamache et frères inc. et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

QUE le préfet et le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

5.4.2 DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2022-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet « Réhabilitation des

habitats aquatiques de la rivière du Moulin à Saint-Paul-de-Montminy – Phase 2 ».

ADOPTÉ

5.5 INTERNET HAUTE VITESSE

Cogeco a fait parvenir sa liste de déploiement projeté que la MRC a transmis aux municipalités concernées pour validation. Les municipalités sont :

- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- Cap-Saint-Ignace;
- Saint-Paul-de-Montminy;
- Berthier-sur-Mer;
- Saint-Fabien-de-Panet;
- Sainte-Apolline-de-Patton.

On souligne que le gouvernement devrait rendre disponible une nouvelle carte par adresse dès le début de 2022.

5.6 MARKETING TERRITORIAL

5.6.1 NOUVEAU PROGRAMME DU MAMH POUR L'IMMOBILIER

Comme c'est le constat dans plusieurs régions du Québec actuellement (notamment Charlevoix, Kamouraska, Gaspésie, Chaudière-Appalaches, etc.), les régions manquent de logements et de maisons car plusieurs pouvaient faire du télétravail et les gens recherchaient les grands espaces afin de ne pas rester confinés dans les grandes villes.

Lors de l'assemblée des MRC en décembre dernier, les représentants du gouvernement ont mentionné qu'ils travaillent à rendre disponibles les modalités d'un nouveau programme pour de l'aide financière pour de l'hébergement: crédits de taxes et loyers à coût modique (subvention à la construction).

Une sortie dans le journal L'Oie Blanche (22 décembre et aussi en janvier 2023) sera faite pour inciter des promoteurs à construire ou à transformer les quelques résidences encore à vendre, mais également pour faire état des besoins de plus en plus criants.

Une rencontre de travail avec les acteurs du milieu qui peuvent aider à la mobilisation, à l'action, mais surtout à la construction, aura lieu prochainement.

5.6.2 ÉTAT DE SITUATION

Dès que notre agent en communication sera en poste (mi-janvier 2022), nous allons le mettre sur le suivi et l'avancement de ce dossier. À part les terrains disponibles, la stratégie rencontre un problème en lien avec les maisons disponibles et l'hébergement.

Deux capsules seront tournées sous peu et le nouveau site Web devra également être travaillé.

En ce qui concerne le troisième concours, la MRC travaille sur ce dossier.

- CONSIDÉRANT que le maire de Sainte-Apolline-de-Patton mentionne que le concours ainsi que la disponibilité d'un nouveau développement domiciliaire a suscité l'intérêt de familles à s'établir dans sa municipalité et qu'il souligne également qu'au niveau du financement d'une nouvelle construction, les institutions financières représentent actuellement un frein dans le financement, mais aussi dans le message véhiculé, c'est-à-dire qu'on suggère aux citoyens d'aller se construire ailleurs qu'en ruralité;

- CONSIDÉRANT que cette problématique a également déjà été mentionnée par une autre municipalité – Sainte-Lucie-de-Beauregard – qui a vécu une situation similaire et qui a eu comme conséquence de voir une famille aller s'établir dans une autre municipalité rurale ayant un indice de favorisation plus élevé.

2022-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny prépare un dossier détaillant la problématique au niveau des modalités du financement hypothécaire et qu'elle fasse les revendications nécessaires auprès des instances provinciales afin d'apporter des solutions à une problématique en lien avec l'établissement de familles dans des secteurs ruraux moins densifiés et ayant des indices de défavorisation plus élevés.

QU'UNE copie du dossier soit acheminée à la FQM, à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la députée de Côte-du-Sud, Mme Marie-Eve Proulx, pour appui.

ADOPTÉ

5.7 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.7.1 ÉTAT DE SITUATION

Comité de pilotage formé des directions générales : CSSCS, ville et MRC.

Gestionnaire de projet : M. André De Carufel (responsabilité du CSSCS) puisque le porteur du projet est le monde scolaire, en partenariat avec les autres partenaires.

Pour la bonification de l'esquisse et requalification sportive selon les besoins et ressources du milieu, voici les recommandations :

- James Leeming, architecte chez Bilodeau, Baril, Leeming http://www.architectes.ca/

- Benjamin Branget, L'Escabeau. Voici le site de la firme https://lescabeau.ca/ et une description de l'expertise de M. Branget qui est aussi spécialisé dans l'innovation https://www.quebecmunicipal.qc.ca/index.asp?module

=conferences&action=bio&conference=197&conferencier=85

5.7.2 APPEL D'OFFRES/CONTRAT/MANDAT

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'achat d'une banque d'heures auprès des deux firmes, le tout, tel que le permet le règlement 2020-96, article 3 a) ii) pour des dépenses maximales de 25 000 $ par contrat autorisées par la direction générale;

2022-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine les deux contrats accordés conformément au règlement 2020-96, soit :

- Firme Bilodeau, Baril, Leeming architecte : 20 000 $, plus les taxes;
- Firme L'Escabeau : 15 625 $, plus les taxes.

Les deux contrats accordés à des professionnels visent à continuer le travail de précision de l'esquisse et de requalification des anciens espaces et des nouveaux espaces du projet de complexe culturel et sportif en santé durable et d'accompagnement à l'équipe de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.8 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le projet de Loi 49 vise à actualiser le code d'éthique et de déontologie. Il est alors nécessaire d'apporter des modifications à la réglementation actuelle.

AVIS DE MOTION

Je, Chantal Côté, représentante de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement n° 2022-106 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny sera adopté lors d'une prochaine session.

De plus, je confirme qu'un projet de règlement a été soumis aux élus pour information aux fins du présent avis de motion.

Chantal Côté, représentante
Municipalité de Cap-Saint-Ignace

5.9 RÉSOLUTION D'APPUI – SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES – RAVITAILLEMENT HIVERNAL

- CONSIDÉRANT qu'il est fort possible que la traversée hivernale pour ravitailler l'Isle-aux-Grues n'ait pas lieux, cet hiver;

- CONSIDÉRANT que pour les entreprises de l'Isle-aux-Grues, cette situation est préjudiciable et problématique;

- CONSIDÉRANT que la STQ mentionne être à court de traversiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à la Société des Traversiers (STQ) de prévoir l'approvisionnement d'hiver (normalement fin février-mars) pour les citoyens de l'Isle-aux-Grues.

QUE ce ravitaillement est nécessaire et obligatoire pour les agriculteurs (entrée de moulée et « ripe », sortie des veaux nés durant l'hiver, diesel, propane), municipalité (sortir les matières résiduelles), commerces (restaurant et Magasin de L'Isle), entrée de matériaux de construction, véhicules de remplacements pour certain, etc.

Société des Traversiers du Québec
A/S : M. Dominic Vachon
Directeur Traverse des Îles du St-Laurent
Isle-aux-Coudres (Québec)

En copie conforme à :

Mme la Députée Marie-Eve Proulx
M. le Ministre Bonardel

ADOPTÉ

5.10 DOSSIER ÉOLIEN – ALLIANCE DE L'EST

Suite de la rencontre du 14 décembre dernier avec l'Alliance de l'Est, il est convenu de prendre position au début 2022 avec la réception des modalités du partenariat.

La mise en commun d'un aussi vaste territoire améliore les probabilités que l'on ait des retombées financières. Le partage d'expertise est également un atout car ce sont des dossiers complexes. La dernière fois, la MRC avait dû embaucher ses propres experts et en assumer les coûts seule. Le rapport de force avec les firmes n'est pas le même et ce que l'Alliance propose est intéressant au niveau de l'expertise et de l'encadrement.

En ce qui concerne les conditions, on se propose de travailler le dossier avec la MRC de L'Islet.

5.11 MISE EN COMMUN – DOSSIER EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.11.1 SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION

- CONSIDÉRANT que le dossier de la prévention des incendies est une des actions qui représente le plus d'investissement dans la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCR);

- CONSIDÉRANT que l'état du recensement présenté en décembre 2021;

No de résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny assume déjà un mandat de prévention pour les autres municipalités de la MRC et que les municipalités paient le service rendu selon un taux horaire à la pièce;

- CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville de Montmagny propose de poursuivre ce mandat, mais en prenant une entente directement avec les municipalités du territoire à condition que cette entente devra inclure un mandat clair à l'intention de la ville, un engagement de la part des municipalités à adopter une réglementation uniforme pour faciliter l'application et un partage équitable des coûts du service de prévention dans son ensemble, c'est-à-dire tous les coûts reliés à l'administration de ce service (ressources humaines, ressources matérielles, logistiques et administratives);

- CONSIDÉRANT que le bureau de prévention offrirait un « clé en main » en assumant les cinq programmes de prévention que nous devrons rédiger dans notre SCR pour l'ensemble du territoire de la MRC soit :

  - L'encadrement de la vérification des avertisseurs de fumée;
  - L'inspection des risques plus élevés (moyen, élevé et très élevés);
  - L'éducation du public en matière de prévention incendie;
  - L'analyse des risques incluant les enquêtes sur les causes et circonstances lors d'incendie;
  - La réglementation.

  En plus de la rédaction des plans d'intervention et la mise à jour de ceux-ci;

- CONSIDÉRANT que les actions de prévention des incendies nécessitent la qualification de « préventionniste » selon la réglementation et deux ressources pour atteindre les objectifs minimaux pour obtenir une révision de schéma de couverture de risque en sécurité incendie attesté par le ministre;

- CONSIDÉRANT que l'inspection des risques plus élevés en prévention des incendies est déjà confiée à la Ville de Montmagny;

- CONSIDÉRANT la possibilité d'une aide financière substantielle selon le nombre de municipalités qui y adhère dans le cadre du Programme de mise en commun du MAMH;

2022-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE , suite à la recommandation du Comité de sécurité incendie, le conseil des maires demande à chacune des municipalités de la MRC de Montmagny d'adhérer à une structure régionale de prévention sous la gouvernance de la Ville de Montmagny par le biais de son service en

sécurité incendie et d'appuyer la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale du FRR – Volet 4.

ADOPTÉ

5.11.2 SÉCURIT INCENDIE – STRUCTURE NOUVELLE

- CONSIDÉRANT les problèmes de gestion des services incendies et les problématiques de relève et de recrutement des pompiers volontaires des municipalités locales;

- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de repenser le modèle et de travailler avec les municipalités qui souhaitent implanter un modèle de gestion différent;

2022-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à travailler au dossier de « modèle de gestion » en collaboration avec le coordonnateur incendie et le directeur incendie de la Ville de Montmagny;

QU'un modèle soit par la suite présenté et discuté avec les municipalités locales intéressées (Centre et/ou Sud) afin d'éventuellement déposer une demande d'aide financière au programme de soutien à la coopération intermunicipale FRR – Volet 4.

ADOPTÉ

5.11.3 EAU POTABLE

- CONSIDÉRANT les problèmes de relève et de recrutement des ressources en eau potable des municipalités locales;

- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de repenser le modèle et de travailler avec les municipalités qui souhaitent implanter un modèle de gestion différent;

- CONSIDÉRANT qu'on propose d'annuler la demande de 50 000 $ et de redéposer un projet structurant avec une aide de 250 000 $ afin de pérenniser un projet plus structurant;

2022-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à aviser le MAMH de l'annulation du projet en eau potable pour une aide financière de 50 000 $ dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

QU'un nouveau projet structurant en eau potable soit déposé afin de limiter les pertes de temps de la MRC dans la gestion

compte tenu des besoins changeants des municipalités locales en considérant les municipalités intéressées à s'investir dans le projet.

ADOPTÉ

5.12 MOBILITÉ INTERNATIONALE - STRATÉGIE

Actuellement, les six pays retenus pour des partenariats sont ceux qui ont des ententes de réciprocité, soit :

- Slovaquie;
- Lithuanie;
- Danemark;
- Autriche;
- Pologne;
- Costa Rica.

Plusieurs autres pays étaient intéressés et intéressants (nous allons toutefois conserver des liens), mais l'obligation d'un EIMT https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/verifier-besoin-etude-impact-marche-travail.html, rend les démarches plus longues et coûteuses. Donc, avec les pays retenus, les PVTistes, les Jeunes Pro et les Stage Coop seront possibles sans trop de frais et de délais pour tous.

Bien évidemment, nous allons poursuivre les partenariats avec la France (CCPN et La Martinique) et les lycées puisque c'est le pays le plus facilitant et il est également convenu de travailler avec les organisations francophones et francophiles des six pays retenus.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY

6.1.1.1 Création de la zone AA-2 à l'est du camping sur un site exclu de la zone agricole

Usages permis uniquement pour permettre la conservation et la grande culture dans la zone AA-2 (est du camping).

Période de réflexion pour déterminer comment on protège les berges et planification du développement à privilégier.

Conforme au schéma et règlements de la MRC.

2022-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire créant la zone AA-2 ainsi que l'autorisation d'y pratiquer des usages limités comme la conservation et les grandes cultures.

QUE la MRC de Montmagny déclare la conformité de la modification réglementaire au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.1.2 Ajout de l'usage « Habitation trifamiliale » dans la zone Rb-29

Conforme au schéma d'aménagement et document complémentaire.

2022-01-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire visant à ajouter aux usages permis dans la zone Rb-29, l'usage « Habitation trifamiliale ».

QUE la MRC de Montmagny déclare la conformité de la modification réglementaire au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 DÉROGATIONS MINEURES MUNICIPALES POUR DES IMMEUBLES EN PARTIE EN ZONE DE CONTRAINTES

6.1.2.1 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

890, rang du Coteau

2022-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour l'émission d'une dérogation mineure à l'immeuble située au 890, rang du Coteau autorisant l'agrandissement d'un bâtiment empiétant dans la cour avant par rapport aux normes en vigueur.

ADOPTÉ

6.1.2.1 Berthier-sur-Mer

6.1.2.1.1 337, boul. Blais Est

2022-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

APPUYÉ PAR : MME DANIE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur, à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'émission d'une dérogation mineure à l'immeuble située au 337, boul. Blais Est autorisant la construction d'un garage de plus grande dimension que la norme et l'enlèvement d'une construction dans la bande riveraine et d'un logement dans un bâtiment accessoire.

ADOPTÉ

6.1.2.1.2 49, rue de l'Anse

2022-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur, à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'émission d'une dérogation mineure à l'immeuble située au 49, rue de l'Anse autorisant un alignement particulier d'une résidence dans une rue en courbe.

ADOPTÉ

6.1.2.1.2 55, chemin du Fleuve

2022-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur, à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'émission d'une dérogation mineure à l'immeuble située au 55, chemin du Fleuve autorisant la

No de résolution ou annotation

construction d'un bâtiment accessoire de dimension supérieure aux normes dans la cour latérale.

ADOPTÉ

6.2 RCI SUR LES ZONES DE MOUVEMENT DE SOL (AVIS DE MOTION)

Rappel :
Au printemps dernier, le MAMH nous ordonne d'adopter en toute hâte un règlement pour modifier le territoire et les restrictions des zones de mouvement de sol. Certains secteurs sont sortis des zones de contraintes sévères, ce qui avait été demandé par la MRC. La cartographie n'était pas compatible avec les anciennes cartes fournies et le ministère a observé qu'il manquait une carte dans le règlement adopté par la MRC.

Après correction de l'erreur sur la cartographie, on s'aperçoit qu'il y avait aussi des erreurs sur les tableaux fournis par le gouvernement. Il est donc proposé de donner un nouvel avis de motion pour un règlement de remplacement qui sera adopté le mois prochain.

Le projet de règlement est annexé à la documentation.

AVIS DE MOTION

Je, M. Alain Fortier, maire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny adoptera lors d'une séance subséquente, un règlement de remplacement pour modifier le règlement sur les zones de mouvement de sol présentement en vigueur.

Alain Fortier, maire
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.1 VERSEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2022

2022-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY BOIVIN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède aux versements et à l'affectation des montants suivants aux différents organismes et services tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau de versement des aides financières pour la réalisation des projets régionaux

Projet	Code	Organisme	20 janvier	14 avril	9 juin	15 sept.	Total
Festival international de musique (plus la participation de la Ville de Montmagny et des gouvernements)	1-02-629-00-970-03	Carrefour mondial de l'accordéon			3 000 $		3 000 $
Dragage/Entretien du chenal (selon l'entente avec les partenaires)	1-02-629-00-970-15	Municipalité de Berthier-sur-Mer			20 000 $		20 000 $

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Projet	Code	Organisme	20 janvier	14 avril	9 juin	15 sept.	Total
Sentier Monk – Bail MTQ – Québec Central (à venir)	1-02-629-00-970-02	MRC de Montmagny ou Parc des Appalaches					8 000 $
Fête de la Pêche (Bras-Saint-Nicolas et Rivière Morigeau)	1-02-629-00-690-08	MRC de Montmagny			6 000 $		6 000 $
Montmagny et les Îles (quotes-parts)	1-02-622-00-xxx-xx	MRC de Montmagny					221 0(
Montmagny et les Îles	Appropriation de surplus	MRC de Montmagny					25 000 $
Parc des Appalaches (quotes-parts)	1-02-629-01-971-01	Parc des Appalaches	40 000 $	40 000 $	40 000 $	42 000 $	162 000 $
Transport collectif sur tout le territoire (plus des participations gouvernementales)	1-02-629-02-971-03	Transport collectif de la MRC de Montmagny		22 000 $			22 000 $
Transport collectif	1-02-629-02-971-01	Transfert subvention collectif	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	200 000 $
Transport collectif et adapté	1-02-629-02-971-04	Transport collectif de la MRC de Montmagny					15 000 $
Transport adapté	1-02-629-02-971-02	Transfert subvention transport adapté		85 700 $			85 700 $
Ressources pour l'application de la réglementation pour la protection des forêts (plus les participations de trois autres MRC et de la Ville de Lévis)	1-02-629-00-970-04	MRC de Bellechasse				43 730 $	43 730 $
Forêt privée (plus les participations de trois MRC et de la Ville de Lévis	1-02-629-00-970-06	Agence des forêts privées des Appalaches		1 500 $			1 500 $
L'ARTERRE (agent de maillage)	1-02-629-00-494-02	MRC de L'Islet (FARR) et ressource engagée					10 000 $
Table agro-alimentaire (TACA)	1-02-629-00-970-21	TACA					5 000 $
Projets PDZA	1-02-629-00-970-20	Ressource MRC					45 000 $
Promotion de la culture	1-02-629-00-690-01	Divers					15 000 $
Promotion du milieu	1-02-629-00-970-12	Divers					10 000 $
TREMCA	1-02-629-00-494-01						10 000 $
Projets stages/emplois étudiants étrangers	1-02-629-00-970-17						20 000 $

ADOPTÉ

6.3.2 FÊTE DE LA PÊCHE

2022-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande d'aide financière de 4 000 $ auprès du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour la réalisation de l'événement « Fête de la pêche » en 2022.

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Lucie Lacasse à déposer une demande d'aide pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche, auprès du programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec et auprès du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

6.3.3 TRANSPORT COLLECTIF

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2

2022-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate l'organisme TCA à agir à titre d'organisme mandaté pour offrir le service sur le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny dépose, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif en milieu rural, une demande d'aide financière de 150 000 $ au ministère des Transports du Québec pour 2021.

QUE la MRC de Montmagny a réalisé 7 605 déplacements en 2020 et qu'elle prévoit en effectuer 10 500 en 2021.

QUE la MRC de Montmagny atteste au MTQ l'adoption du *Plan de développement* du Transport collectif de la MRC de Montmagny (TCA) pour l'année 2021.

QUE la MRC de Montmagny prévoit des revenus de 260 000 $ et des dépenses de 260 000 $ pour l'exercice 2021.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à obtenir une contribution des usagers de 45 000 $.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à contribuer pour une somme de 5 000 $.

QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires dûment approuvées et que les états financiers viendront les supporter.

QUE la MRC de Montmagny est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19.

QUE tout ajustement ultérieur auquel la MRC de Montmagny pourrait avoir droit pour l'année 2021 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2021.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif et de signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, en plus d'offrir un transport collectif sur l'ensemble du territoire, offre les services de transport adapté régional pour le territoire de huit municipalités du secteur Sud (Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire);

2022-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme au ministère des Transports sa participation comme organisme mandataire pour le service de transport adapté pour la partie Sud de son territoire (Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire) et le lien avec le centre de service régional que constitue Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny désigne Transport collectif de la MRC de Montmagny comme organisme délégué pour offrir ce service pour l'année 2021.

QUE la MRC de Montmagny a adopté la grille tarifaire 2021, soit de 6 $ pour les personnes entre 18 et 59 ans et 5 $ pour les étudiants et les personnes de 60 ans et plus.

QUE Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny a effectué 806 transports adaptés en 2020 et qu'il prévoit en effectuer 750 en 2021.

QUE la MRC de Montmagny accepte les prévisions budgétaires du transport de service adapté déposées par l'organisme délégué pour 2021, soit des produits de 150 200 $ et des charges de 150 200 $.

QUE la MRC de Montmagny adopte le *Plan de transport et de développement des services* en transport adapté pour 2021.

QUE la MRC de Montmagny a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le *Plan de transport et de développement des services 2021.*

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service la somme de 30 040 $, tel que prévu à son budget.

QUE la MRC de Montmagny est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus

publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19.

QUE la MRC de Montmagny confirme au ministère des Transports du Québec son engagement de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 85 700 $ dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté – Volet 1*, pour l'année 2021.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, s'il y a lieu.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport adapté et à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.3.4 AUTRES PROJETS RÉGIONAUX

6.3.4.1 <u>Projets PDZA - Participation au service L'Arterre</u>

2022-01-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY BOIVIN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans la cadre de la réalisation du plan d'actions du PDZA, la MRC de Montmagny entend poursuivre sa participation au programme L'Arterre au cours des prochaines années.

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine à signer en son nom, l'entente de service entre la MRC et le CRAAQ pour la reconduction du service L'Arterre.

ADOPTÉ

6.3.4.2 <u>Projets PDZA – Priorité bioalimentaire volet 2</u>

2022-01-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à signer la convention d'aide financière proposée par le MAPAQ pour l'octroi d'une subvention de 55 000 $ correspondant à 50 % de l'investissement total (autre 50 % à la

charge de la MRC) pour la réalisation du projet « Coordination de la mise en œuvre du PDZA et service de soutien et d'accompagnement aux entreprises et projets bioalimentaires ».

ADOPTÉ

6.3.4.3 <u>Projets PDZA – Laboratoire agricole et jardins d'initiatives</u>

2022-01-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, dans le cadre du « laboratoire agricole et de jardins d'initiatives », la MRC de Montmagny procède à l'achat d'équipements de labourage prévus au projet pour être mis au bénéfice des participants des deux sites (rotoculteurs, bêcheuses, charrues rotatives, herses, etc.), et ce, tel que soumissionné par l'entreprise Équipements motorisés St-Nicolas inc. à un coût de 30 625.06 $, taxes incluses.

ADOPTÉ

6.3.4.4 <u>Programme Passeport Attraits</u>

- CONSIDÉRANT l'impact des restrictions sanitaires sur l'industrie touristique dans l'ensemble du Québec en 2020, en 2021 et encore en 2022;

- CONSIDÉRANT le succès et les retombées économiques issus du Passeport Attraits au cours des deux dernières années;

- CONSIDÉRANT que le Passeport Attraits a permis à des entreprises touristiques de sauver leur année financière en cette période de bouleversement économique et sanitaire;

- CONSIDÉRANT que le succès du Passeport Attraits a généré une activité économique bénéfique pour l'économie du Québec dans son ensemble;

2022-01-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny félicite le gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme pour l'excellente initiative de création et de financement des Passeport Attraits.

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec et au ministère du

Tourisme de reconduire son Programme Passeports Attraits en 2022.

QUE cette demande soit acheminée à Mme Marie-Eve Proulx, députée de la Côte-du-Sud, à Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme et à Tourisme Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

6.3.4.5 <u>PADF</u>

2022-01-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose au programme PADF, une demande d'aide financière de 50 000 $ pour la réalisation d'amélioration (resurfaçage, creusage de fossés, débroussaillage, ponceaux) de trois sections de chemins forestiers multiressources, soit :

- Saint-Just-de-Bretenières : Route des Carter, 1 km approximativement;
- Saint-Fabien-de-Panet : Chemin des Limites, 2,5 km espacés;
- Sainte-Lucie-de-Beauregard : Chemin des Limites, 3 km approximativement.

QUE M. Daniel Racine, directeur général adjoint, soit autorisé à déposer la demande au MFFP ainsi qu'à signer tout protocole d'entente à cet effet pour le projet « Amélioration du réseau de chemins multiusages sur le territoire de la MRC de Montmagny ».

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir la somme nécessaire pour combler le financement du projet en facturant les municipalités bénéficiaires (participation du milieu exigée par le programme est de 25 % des coûts totaux des travaux).

ADOPTÉ

6.4 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA CÔTE-DU-SUD

Le syndicat des producteurs de bois a adopté une résolution lors de sa dernière assemblée générale :

<u>TITRE :</u>

« POUR QUE LES MRC ENLÈVENT DE LEURS RÈGLEMENTS LA NOTION DE BANDE DE PROTECTION DES VOIES PUBLIQUES »

- limiter l'usage des bandes aux routes à fort potentiel touristique et des secteurs sensibles;

- abolir les bandes de protection des voies publiques dans tout autre contexte;
- permettre de récolter toute la bande 3 ans après la coupe totale derrière sans demande de permis.

Ce qui est prévu dans le règlement qui a déjà été adapté aux demandes des intervenants forestiers:

On peut déjà récolter dans les bandes des chemins publics :

- 30 % du couvert forestier sans condition spéciale;
- 100 % peut être coupé si les arbres menacent les infrastructures (chemins, fils électriques, etc.) après analyse de l'inspecteur en foresterie;
- 100 % peut être récolté quand la régénération derrière la bande a atteint une hauteur de 2 mètres;
- Possibilité de proposer une intervention adaptée à la machinerie utilisée (proposition déposée à l'inspecteur en foresterie).

Objectifs du concept de bande de protection en milieu forestier :

- Importance de maintenir des bandes de protection pour le paysage quand il y a une coupe à blanc avec débris en arrière;
- Importance de maintenir des bandes de protection pour la sécurité (poudrerie, vents violents, etc.). **Note :** Il n'y a à peu près plus aucun chemin public qui n'est pas ouvert ou utilisé de quelconque façon l'hiver;
- Importance de ne pas avoir de débris de coupe en bordure des chemins pour le feu.

Pour ces raisons, le Conseil de la MRC juge qu'il n'est pas opportun de modifier le règlement qui permet déjà des possibilités, lorsque nécessaire, de procéder à la coupe de la bande de protection.

- CONSIDÉRANT la demande reçue du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud de retirer la notion de bande de protection des chemins publics dans la réglementation sur l'abattage d'arbres;

- CONSIDÉRANT la possibilité d'intervenir dans cette bande selon différentes dispositions prévues dans le règlement;

- CONSIDÉRANT les avantages de maintenir une bande de protection le long des chemins publics lorsqu'il n'y a pas de danger pour les biens et infrastructures;

2022-01-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud qu'elle n'entend pas retirer la notion de bande de protection du règlement sur la protection des boisés privés puisqu'il est prévu dans ce règlement diverses interventions possibles lorsque la situation le justifie ou que les objectifs du rôle de la bande de protection sont atteints.

ADOPTÉ

6.5 DÉPLACEMENTS ACTIFS

6.5.1 MANDAT À L'ORGANISME MOBILI-T

En partenariat avec la Ville de Montmagny, la MRC collabore à la réalisation d'un projet de planification des infrastructures de déplacements sur le territoire de la ville.

Collaboration

MRC :
- Engagement d'un stagiaire pour la collecte des données
- Gestion et encadrement du stagiaire
- Participation au comité de gestion de projet avec les représentants de la Ville de Montmagny
- Poste de travail pour le stagiaire
- Engagement de la firme spécialisée en gestion de déplacements
- Gestion de l'entente avec l'organisme mandataire Mobili-T

Ville de Montmagny :
- Fournir les informations nécessaires à la réalisation du projet
- Participation à l'encadrement du stagiaire
- Mise en place d'un comité de gestion de projet
- Disponibilité des équipes des différents services impactés par le projet
- Paiement des frais encourus pour le salaire du stagiaire et pour le mandat octroyé à la firme

La proposition de l'organisme Mobili-T est déposée en annexe.

2022-01-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un mandat soit octroyé à l'organisme Mobili-T pour la réalisation d'une planification des infrastructures favorisant les déplacements actifs pour la somme de 11 688 $, plus taxes.

QUE les frais défrayés par la MRC dans le cadre de ce mandat octroyé à la firme Mobili-T soient facturés à la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

6.6 FRR VOLET 2

6.6.1 PROJET DE CPE TEMPORAIRE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Modification de la résolution 2021-11-19 (erreur de rédaction dans le procès-verbal).

2022-01-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie, dans le cadre du FRR volet 2 régional, une aide financière de 20 142.38 $ à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, afin de réaliser le projet de mise aux normes d'un bâtiment municipal pour un CPE temporaire correspondant à un investissement total de 25 177.97 $.

QUE cette résolution remplace la résolution 2021-11-19.

ADOPTÉ

6.7 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

Projet de Loi 103

Article 73 : Seule une MRC peut demander une exclusion de terrain de la zone agricole. Donc, les municipalités ne pourront plus en faire la demande même si la MRC est favorable.

Article 75 : La CPTAQ pourra refuser une exclusion d'un territoire de la zone agricole s'il existe ailleurs dans la MRC des espaces disponibles pour le projet demandé.

Autre sujet : Adapter l'application de la *Loi sur la protection du territoire agricole* afin de permettre la réalisation de projets agricoles viables sur de petites superficies (morcellement des terres possible, ex. : petite érablière et champ maraîcher).

Note : le projet de loi a été adopté le 1er décembre 2021 avec quelques modifications.

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a le pouvoir de modifier les lois en matière d'aménagement du territoire et de gestion de la zone agricole;

- CONSIDÉRANT l'expérience vécue sur le territoire de la MRC de Montmagny;

2022-01-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'à la lecture des intentions, interprétation et législation concernant certains articles inclus dans le projet de Loi 103, la MRC de Montmagny informe les autorités gouvernementales de son avis sur les sujets suivants :

- **Interdire à une municipalité de pouvoir déposer une demande d'exclusion de la zone agricole**

  Même si on peut reconnaître l'intention de cohérence entre les outils de planification de la MRC et les intentions de développement des municipalités, une obligation préalable d'appui de la MRC aurait été préférable et suffisante.

- **Accorder à la CPTAQ le pouvoir de refuser une exclusion dans une municipalité si le projet peut être réalisé dans une autre municipalité de la MRC.**

Encore ici, on peut reconnaître la bonne intention de gestion équilibrée des ressources mais d'un autre côté, cela risque dans son application, de devenir très lourd et fastidieux pour chacune des demandes déposées auprès de la CPTAQ. Les commissaires ont maintenant en main un pouvoir qu'il faudra utiliser avec réserve.

- **Possibilité de morceler un terrain pour la résiliation d'un ou de projets viables**

  La MRC de Montmagny salue cette modification législative puisqu'elle peut être favorable à la relève, aux milieux agricoles moins dynamiques où on retrouve des projets de moindre envergure et à la réalisation de projets agricoles innovants par rapport aux productions conventionnelles.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 MOISSON KAMOURASKA

- CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de Moisson Kamouraska pour une somme de 7 150 $ en lien avec leur projet global d'acquisition et d'agrandissement qui s'élève à 700 000 $;

- CONSIDÉRANT que la demande de contribution représente 14.3% du pourcentage de denrées que l'organisme de votre territoire a reçu;

- CONSIDÉRANT que Moisson Kamouraska est actuellement en processus de relocalisation et construction et que cette construction leur permettra d'aménager et agrandir leurs espaces d'entreposage de denrées alimentaires afin de remplir encore plus efficacement leur mission de Banque alimentaire. Ce projet aura, bien entendu, un impact positif sur la desserte de notre territoire, car ils seront en mesure d'approvisionner en quantité suffisante notre organisme de première ligne en fonction de ses besoins;

2022-01-36

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accueille favorablement la demande d'aide financière de 7 150 $ à Moisson Kamouraska pour leur projet global d'acquisition et d'agrandissement qui s'élève à 700 000 $;

QUE la contribution de la MRC de Montmagny de 7 150 $ soit versée à partir de son FRR- Volet 2.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2021

2022-01-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de décembre 2021 soit acceptée.

ADOPTÉ

No	Montant	Fournisseur
C2100262	42 120.00	Bélanger, Alexandre
C2100263	375.00	Fonds de l'information
C2100264	1 198.38	Mallette
C2100265	127.66	Grégoire, Michel
C2100266	5 998.70	Programme RénoVillage
C2100267	225.00	Centre de plein air Ste-Apolline
C2100268	75.00	Filiale 150 Bernatchez Montmagny
C2100269	531.76	Déchiquetage de Beauce
C2100270	76.57	Francotyp-Postalia Canada
C2100271	6.10	Purolator
C2100272	796.01	Génératrice Drummond
C2100273	485.25	Chalets et villégiature Daaquam
C2100274	873.35	Au Coin du routier
C2100275	118.25	L'Épi d'or
C2100276	18.30	Purolator
C2100277	263.29	Bravad Technologies
C2100278	442.65	Enair Contrôle
C2100279	12 302.33	Artefactuel
C2100280	2 296.63	Excavation S. Rodrigue
C2100281	6 568.00	Maison des jeunes L'Incontournable
C2100282	436.91	Combeq
C2100283	105.00	Librairie Livres en tête
C2100284	2 690.42	9146-9866 Québec inc.
C2100285	661.83	Service d'entretien Mario Moreau
C2100286	152.35	Les Prétentieux
C2100287	172.46	Guy Tessier inc.
C2100288	287.44	Ferme du 5e Rang
C2100289	124.17	Les Éditions des trois clochers
C2100290	916.93	Serres Isabelle Gagnon
C2100291	581.88	Béton Montmagny
C2100292	867.49	Atelier Miguel Forest
C2100293	390.00	Fonds de l'information
C2100294	324.34	Construction SÉ@O
C2100295	718.59	Au Coin du routier
C2100296	1 267.50	Létourneau, Martine
C2100297	32 422.95	Constructions J. Coulombe
C2100298	12 000.00	Subvention RénoRégion
C2100299	8 338.95	Subvention RénoRégion
C2100300	500.00	Chaudière-Appalaches Économique
C2100301	233.75	Quincaillerie M-A.S.
C2100302	56.79	Marché Ste-Lucie
C2100303	50.00	Lachance, Enrico
C2100304	312.58	Nadeau, Stéphanie
C2100305	9 124.80	Ville de Lévis
SOUS-TOTAL	**147 635.36 $**	
L2100260	68.00	Télus Québec
L2100261	58.10	Télus mobilité
L2100262	5 522.42	Hydro-Québec
L2100263	52.83	Cogeco câble Québec
L2100264	118.17	Groupe Négotel
L2100265	2 299.12	Hydro-Québec
L2100266	11 739.79	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L2100267	18.36	Revenu Québec
L2100268	13 876.17	Revenu Canada
L2100269	41 526.43	Ministre du Revenu du Québec
L2100270	1 413.28	Desjardins sécurité financière
L2100271	392.91	Comm. adm. de régime de retraite

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

L2100282	6 302.22	Industrielle-Alliance assurance
L2100273	2 187.40	Revenu Canada
L2100274	329.25	Télus Québec
L2100275	96.54	Télus mobilité
L2100276	52.83	Cogeco câble
L2100277	574.88	Postalia Canada
L2100278	74.73	Télus Québec
L2100279	58.42	Télus mobilité
L2100280	650.46	Télus Québec
L2100281	68.00	Télus Québec
L2100282	35.00	Global Payments Directs
L2100283	1 340.11	Visa
L2100284	2 293.42	Visa
L2100285	35.11	Global Payments Directs
SOUS-TOTAL	**91 183.95 $**	
P2100606	275.92	Montmagny Air Service
P2100607	132.63	René Samson
P2100608	439.20	Les Entreprises Gilbert Cloutier
P2100609	803.58	Laurentide Re/Sources
P2100610	246.45	Morency, société d'avocats
P2100611	16 697.82	Simetech environnement
P2100612	87.95	Buropro Citation
P2100613	108.08	Journal l'Oie blanche
P2100614	229.95	Ass. org. mun. gest. mat. résiduelles
P2100615	124.26	Bistro Lafontaine
P2100616	70.00	Société de dévelop. éco. de Mty
P2100617	781.83	Les Entreprises Gilbert Cloutier
P2100618	706.61	Cytech Corbin
P2100619	442.65	Location de tentes DJR
P2100620	64.67	KGC
P2100621	77.00	Mont-Bélair
P2100622	632.08	6TEM TI
P2100623	402.73	Avantis coopérative
P2100624	10 711.84	FQM évaluation foncière
P2100625	3 532.03	Potvin, Geneviève
P2100626	1 356.71	Dix-onze
P2100627	422.64	Treminix Canada
P2100628	2 937.10	Buropro Citation
P2100629	665.71	Journal l'Oie blanche
P2100630	78 000.00	Parc régional des Appalaches
P2100631	147.56	Hôtel l'Oiselière
P2100632	66 511.00	Transport coll. de la MRC de Mty
P2100633	2 714.52	Campor environnement
P2100634	321.24	Québec linge
P2100635	1 203.64	Cytech Corbin
P2100636	68.99	Multi-Services Montmagny-L'Islet
P2100637	3 513.23	6TEM TI
P2100638	3 679.04	Solutions Webilio
P2100639	161.12	Marché La Chèvre et le chou
P2100640	790.38	Buropro Citation
P2100641	1 365.30	Solotech
P2100642	492.52	Desbiens, Alexandra
P2100643	471.40	Journal l'Oie blanche
P2100644	229.95	Municipalité de Cap-St-Ignace
P2100645	82.78	Publicité plastique Blais
P2100646	732.10	Ville de Montmagny
P2100647	9 198.00	Tourisme Chaudière-Appalaches
P2100648	155.00	Transport coll. de la MRC de Mty
P2100649	28 519.55	Sani-Fontaines
P2100650	41 703.55	Les Concassés du Cap
P2100651	1 391.44	Laurentide Re/Sources
P2100652	114.98	Le Groupe M Médias
P2100653	3 152.40	9422-3187 Québec inc.
P2100654	437.96	Buropro Citation
P2100655	1 014.08	Fédération québécoise des municipalités

P2100656	86.23	Montmagny Air Service
P2100657	474.28	Infotech
P2100658	147.56	Hôtel l'Oiselière
P2100659	1 281.28	Transport coll. de la MRC de Mty
P2100660	9 121.08	René Samson
P2100661	2 543.83	Les Entreprises Gilbert Cloutier
P2100662	2 500.00	Gestion formation coaching
P2100663	19 652.41	Coopérative d'informatique
P2100664	494.39	Centre de transfert tech. en écologie
P2100665	13.46	Buropro Citation
P2100666	351.78	Buropro Citation
P2100667	4 966.92	Consultants forestiers DGR
P2100668	750.00	Mailloux, Denis
P2100669	247.20	Journal l'Oie blanche
P2100670	10 000.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
P2100671	97.88	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
P2100672	147.56	Hôtel l'Oiselière
P2100673	300.00	Unité régionale de loisir et de sport
P2100674	551.02	Cytech Corbin
P2100675	226.39	KGC
P2100676	40.00	Mont-Bélair
P2100677	266.74	Base 132
P2100678	4 519.39	Simetech environnement
P2100679	109.66	Buropro Citation
SOUS-TOTAL	**260 821.12 $**	
TOTAL	**499 640.43 $**	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 499 640.43 $.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Voir la liste jointe.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.